

# **Programme : « Point Respect »**

## **Mission :**

Favoriser l'interaction et la dénonciation entre les membres d'une même équipe, incluant joueurs, entraîneurs et partisans (parents, famille, amis, etc.), afin d'éliminer à la source les comportements et les commentaires inappropriés envers les officiels au baseball dans la Région Lac St-Louis.

## **Fonctionnement :**

Introduction d'un concept de « Point Respect ». A la fin d'une partie, les officiels, incluant arbitres, marqueurs et superviseur de partie lorsqu'applicable dans les régionaux, déterminerons ensemble, basés sur les comportements et commentaires des deux équipes, avant, pendant et immédiatement après une partie, si chacune d'elle mérite de conserver ou non son « Point Respect ».

Si le « Point Respect » est conservé, l'équipe poursuit normalement ses activités.

Si le « Point Respect » est perdu, le tout sera inscrit sur la feuille officielle de pointage, avec une explication sommaire des raisons de la perte du « Point Respect », qui sera transmise à la Ligue ou Région, et des sanctions d'appliqueront à l'équipe fautive lors de sa prochaine partie.

Applicable en saison régulière (dans toutes les ligues faisant partie de la Région Lac St-Louis, donc excluant les équipes évoluant dans la ligue féminine), et durant les championnats régionaux du Lac St-Louis.

Applicable au niveau U9A, U11B, U11A, U13B, U13A, U15B, U15A, U18B et U18A.

## **Ce qui pourrait faire perdre un « Point Respect » automatiquement :**

Une expulsion d'un joueur ou d'un entraîneur suivant un mauvais comportement envers les officiels entraîne automatiquement la perte du « Point Respect » pour son équipe.

Des insultes de quiconque (joueur, entraîneur, spectateur) près du terrain de baseball dirigé vers un officiel.

### **Ce qui pourrait faire perdre un « Point Respect » au jugement des officiels :**

Que ce soit répété ou non : des avertissements donnés à des membres, des commentaires désagréables ou désobligeants, des gestes disgracieux, et tout autre comportement prescrit, qui sont dirigés à l'encontre des officiels. Ces comportements prescrits sont notamment en regard de la Section H – De La Discipline, des règlements de Régie de Baseball Québec, qu'il y ait eu expulsion sur les faits ou non.

### **Sanctions :**

Lors de la partie suivante de l'équipe fautive, cette dernière débutera certaines manches en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but pour l'équipe adverse, le tout selon le principe du règlement de régie de BQ 43.15 (voir précision plus bas).

1<sup>er</sup> point perdu : la 1<sup>ère</sup> manche en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but

2<sup>e</sup> point perdu : les 2 premières manches en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but

3<sup>e</sup> point perdu : les 2 premières manches en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but

4<sup>e</sup> point perdu : les 3 premières manches en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but et suspension automatique de l'entraîneur-chef pour 1 partie

Pour tout point supplémentaire perdu, ce sera toujours les 3 premières manches en défensive avec des coureurs au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but et en ajoutant 2 parties additionnelles de suspension automatique à l'entraîneur-chef par point perdu. Ex. : 6 points perdus = 5 parties de suspension.

### **Championnats régionaux :**

Si dans une même saison, une équipe perd 4 « Point Respect » ou plus cumulativement, que ce soit en saison régulière et/ou en championnats régionaux, les sanctions prévues seront applicables pour toutes les parties restantes de ce championnat régional (incluant notamment les parties demi-finales et finales).

Ex. #1 : 3 points perdus lors de la saison régulière, donc aucune sanction pour le 1<sup>er</sup> match des régionaux. Par contre si perd 1 point lors du 1<sup>er</sup> match des régionaux, les sanctions d'appliqueront pour tous les autres matchs des régionaux car maintenant perdu 4 points ou plus.

Ex. #2 : 2 points perdus durant la saison régulière, donc aucune sanction pour débiter les régionaux. Si lors de son 1<sup>er</sup> match des régionaux, l'équipe perd son point, elle

débutera son 2<sup>e</sup> match avec les sanctions. Si l'équipe ne perd pas son point durant ce 2<sup>e</sup> match, elle débutera le 3<sup>e</sup> match sans aucune sanction (car cumulativement, elle a perdu 3 points seulement). Si par contre elle perd son point lors du 3<sup>e</sup> match (donc cumulativement 4 points perdus), il y aura des sanctions pour tous les prochains matchs des régionaux, incluant notamment demi-finales et finales).

### **Registre :**

La Ligue ou la Région tiendra un registre des « Point Respect » perdu, et avisera les équipes et les associations concernés lorsqu'un « Point Respect » a été perdu, ainsi que l'équipe adverse et le responsable des officiels de l'association locale qui seront impliqués lors de la partie suivante afin que l'équipe bénéficie de l'avantage de la sanction de son adversaire qui a perdu son « Point Respect ».

### **Règlement BQ 43.15 amendé pour ce programme :**

La procédure suivante sera utilisée au début des manches suivant la perte d'un « Point Respect » par une équipe fautive lors de sa partie précédente :

- a) L'équipe adverse de l'équipe fautive débutera les premières manches avec un coureur aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> but et aucun retrait (le nombre de manche dépend de la sanction).
- b) L'ordre des frappeurs pour la 1<sup>ère</sup> manche sera l'alignement des frappeurs réguliers de l'équipe pour cette partie. Le coureur du 1<sup>er</sup> but sera le dernier frappeur de l'alignement et le coureur du 2<sup>e</sup> but sera le frappeur qui précède le dernier frappeur dans l'alignement.
- c) L'ordre des frappeurs des autres manches sera déterminé selon la fin de la manche précédente (voir l'exemple qui suit pour confirmer qui est au bâton et sur les buts).

A l'exception des coureurs sur les buts pour débiter la manche, toutes les autres règles officielles de jeu demeurent en vigueur tout au long de ces manches. Au début de la manche où les sanctions sont terminées, aucun coureur sur les buts pour débiter la manche, et l'ordre des frappeurs se poursuit normalement selon la fin de la manche précédente.

Exemple : Le 6<sup>e</sup> frappeur a obtenu la dernière présence au bâton à la fin de la 1<sup>ère</sup> manche. La 2<sup>e</sup> manche débutera alors avec le 7<sup>e</sup> frappeur au bâton, le 5<sup>e</sup> frappeur au 2<sup>e</sup> but et le 6<sup>e</sup> frappeur au 1<sup>er</sup> but.

**« Travaillons tous ensemble au respect de nos officiels, et à leur  
donner le goût de revenir l'année suivante !! »**